

Approche de la pratique réflexive dans le cadre des EPP

Ce programme vise à :

- Disposer d'outils pour développer l'évaluation des pratiques professionnelles
- Intégrer la pratique de l'analyse réflexive dans les démarches qualité
- Impliquer les personnes dans l'amélioration continue des pratiques
- Développer une culture des facteurs humains dans le secteur sanitaire

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

Responsable de service, DSI, cadres, ref qualité, IDE, tuteurs, formateurs internes.

CONCEPTEUR – FORMATEUR

Formateur – Ingénieur Conseil en Management.

MÉTHODE – MODE D'EXERCICE DU PARTICIPANT

Méthode démonstrative.

Mode d'Exercice du Participant : Formation présentielle.

> Un support de formation est remis à chaque participant.

CONTENU CONFORME AUX EXIGENCES DPC

Etape 1 : EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Elle sera réalisée avant la formation à l'aide de notre guide « Mon DPC avec l'afpc » partie 1 : questionnaire relatif aux attentes de chaque participant en lien avec les objectifs du programme et ses pratiques professionnelles.

Etape 2 : ACQUISITION ET PERFECTIONNEMENT DES CONNAISSANCES



Approche de la pratique réflexive dans le cadre des EPP

> Introduction :

- Analyse réflexive, évaluation et actes de soin
- Finalité des EPP : qualité, sécurité et efficacité
- Lien entre l'analyse réflexive et les critères 1_e et 1_f du référentiel HAS V2010

> Les fondamentaux de l'analyse réflexive :

- La finalité de la pratique réflexive
- Le sujet et son action
- Le rôle du médiateur réflexif
- Les stratégies de questionnement

> L'analyse réflexive et les démarches qualité :

- Les deux voies d'amélioration de la qualité
- Le rôle des règles externes
- De l'analyse réflexive à l'évaluation
- L'analyse causale

> Pratique réflexive et facteurs humains :

- L'importance des facteurs humains dans la qualité des soins
- Les stratégies cognitives
- Les comportements à risque
- Pratique professionnelle, émotivité et niveau de stress

> Les outils de l'explicitation :

- Les niveaux d'écoute

Approche de la pratique réflexive dans le cadre des EPP

- La métacognition
- Les niveaux logiques
- Connaissances déclaratives et procédurales
- Difficulté et complexité

> Mise en œuvre opérationnelle :

- Démarches individuelles et collectives
- Travail d'équipe et coactivité
- Animation de groupes de travail

Etape 3 : EVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION permettant la mise en place et le suivi d'actions d'amélioration

A l'issue de la formation, des évaluations des acquis de la formation (Article L.6353-1 du CDT) et de la satisfaction seront réalisées par le formateur. Le prestataire délivrera au stagiaire une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

La partie 2 de notre guide « Mon DPC avec l'afpc » servira d'outil de formalisation d'un plan d'actions visant l'amélioration des pratiques professionnelles et d'évaluation des actions correctives mises en place.

Une attestation de participation à un programme de développement professionnel continu (DPC) sera fournie aux participants conformément à l'arrêté du 25 juillet 2013 relatif au DPC.